



TRANSMISSION

En 2016: 462000 agriculteurs affiliés à la MSA, **19500 nouveaux cotisants contre 25300 départs, soit un taux de remplacement de 77%**.

Faciliter et encourager la transmission des exploitations

Depuis les années 1980 le nombre d'**exploitants agricoles** est en **diminution constante** et le nombre d'**exploitations** baisse d'environ 3 % par an, conséquence d'une baisse continue du revenu agricole par hectare de terre cultivé.

Face à ce constat la Coordination Rurale estime que **contraindre les futurs cédants** c'est méconnaître le milieu agricole : la plupart des agriculteurs ont une réelle volonté de transmettre leur outil de production, dans un cadre familial comme en dehors, afin de voir perdurer l'outil qu'ils ont développé tout au long de leur carrière. Pour la Coordination Rurale **les mesures contraignantes sont à proscrire**, comme par exemple le conditionnement du maintien des aides PAC pour les agriculteurs en fin de carrière à l'existence d'un projet de transmission, réclamé par les JA.

Cependant, les agriculteurs se heurtent aux réalités économiques et sociologiques : les **retraites agricoles faibles** les obligent à rentabiliser leur fin de carrière et le **renouvellement des générations** patine.

La transmission ne sera favorisée que par la mise en place d'une politique incitative et volontariste...

Incitative, par la mise en place de mesures visant à orienter ces transmissions vers l'**installation plutôt que l'agrandissement** : revalorisations des retraites, fonds d'avance des fermages, incitations fiscales pour les baux permettant l'installation, **crédit transmission**....

Quant à ce dernier dispositif, la CR en demande la **réactivation** sous réserve d'en modifier certaines conditions (voir [Crédit transmission](#)).

Volontariste et donc plus humaine, par la mise en œuvre d'outils et de procédures d'**accompagnement plutôt que de contraintes**.

La **Dicaa** (Déclaration d'intention de cessation d'activité agricole), si elle est utile pour dresser un état des lieux des exploitations à reprendre doit être repensée pour être perçue de **manière positive** par les futurs cédants. Dans ce cadre, les **services d'accompagnement** des chambres d'agriculture peuvent trouver une place stratégique : accompagner ces cédants, les démarcher positivement, établir des diagnostics locaux... ils doivent devenir de réels **facilitateurs de la transmission**.

... contrastant avec la financiarisation de nos exploitations !

Aujourd'hui la transmission des exploitations est plus complexe du fait de l'instabilité des prix, de la concurrence sur le marché mondial, de l'absence d'un revenu digne pour l'agriculteur. Dans ces

circonstances, la CR voit avec inquiétude le phénomène d'**agrandissement des exploitations** et de leur équipement - de la plus haute technologie - qui les rend de fait **difficilement transmissibles** à moins de disposer d'un gros capital à investir.

Ce capital est apporté de plus en plus par des **acteurs extérieurs au monde agricole** (voir Financiarisation) ou en provenance de **grands groupes industriels et coopératifs** qui dans une logique d'intégration verticale de la filière visent à sécuriser leurs approvisionnements.

L'objectif de notre syndicat est de **conserver des structures indépendantes et à taille humaine dégageant toutes un revenu suffisant** pour vivre et pouvoir investir. La CR est attachée à la **chaîne des générations** gérant-elles-mêmes leur outil de travail et en **capacité de le transmettre aux successeurs**.